AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-4-68 778556

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 4 au Bulletin N° 91 — 22 AVRIL 1968

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

Le développement rapide de la végétation et parfois les pluies orageuses ont considérablement diminué l'efficacité du traitement conseillé dans notre Bulletin du 10 Avril.

Les projections d'ascospores sont toujours très nombreuses et des attaques très sérieuses sont à craindre si les prochaines pluies sont contaminatrices. La protection des arbres doit donc rester parfaite.

En conséquence il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès réception de ce Bulletin.

TAVELURE DU POMMIER

Les températures élevées de ces derniers jours en favorisant la végétation des Pommiers ont considérablement diminué l'efficacité du traitement conseillé dans notre Bulletin du 10 Avril. Les variétés les plus tardives telle que la REINETTE DU MANS arrivent au stade C 3 - D à partir duquel elles peuvent être contaminées. Les risques de contamination seront également très grands au cours des prochaines pluies.

En conséquence un nouveau traitement doit être effectué dès réception de ce Bulletin

INFORMATIONS - ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Les premières manifestations de cette maladie sont visibles dans certains vergers. Les conditions actuelles sont très favorables à cette maladie. Il est donc conseillé d'assurer la continuité de la protection en effectuant un nouveau traitement.

ARAIGNEES ROUGES

Les conditions climatiques actuelles favorisent les éclosions pour les espèces passant l'hiver à l'état d'oeufs. D'autre part, on observe une activité parfois importante des femelles des espèces hivernant à l'état d'adultes (Tétranyque de l'Aubépine notamment).

Il y a donc lieu d'être attentif afin d'intervenir, le cas échéant, en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

Nous rappelons instamment que seuls les traitements insecticides effectués avec des produits reconnus non toxiques pour les abeilles sont autorisés pendant la pleine floraison.

P.1/20

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

PERITELES GRIS

Dans les vergers où l'on craint les attaques de ces ravageurs il convient d'être très attentif afin d'intervenir dès l'apparition des premiers adultes ou des premiers dégâts.

Les Péritèles sont très difficiles à détruire ; seuls les poudrages copieux sur les arbres à l'aide d'un produit à base de D.D.T. ou de LINDANE donnent des résultats intéressants.

VIGNES

CHENILLES DE NOCTUELLES OU VER GRIS

Ces ravageurs peuvent s'attaquer aux bourgeons en cours de développement. Les attaques sont caractéristiques : les bourgeons sont évidés. Ces chenilles sont très difficiles à détruire car elles sont très résistantes aux insecticides.

On peut les combattre en pulvérisant directement sur les plantes, elles-mêmes, un produit à base de : HEPTACHLORE (3 kg de matière active à l'ha) ; LINDANE, D.D.T., CHLORDANE, TOXAPHENE (4 à 5 kg de M.A. à l'ha).

Les appâts empoisonnés doivent être utilisés lorsque les chenilles sont plus âgées. Ils peuvent être constitués par le mélange de 100 kg de son (quantité pour un ha) humidifié par 15 à 60 litres d'eau avec une des matières actives suivantes : ENDOSULFAN, ALDRINE ou DIELDRINE (200 gr de M.A.); HEPTACHLORE (300 gr); LINDANE ou CHLORDANE (400 gr); D.D.T.(1000gr) TOXAPHENE (600 gr) ; H.C.H. (4000 gr).

ARBRES FRUITIERS

CHENILLES DEFOLIATRICES - PUCERONS - MONILIA - HOPLOCAMPES

Il y a lieu de tenir compte des indications données dans nos Bulletins précédents.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON

Le premier vol est en cours. Dans les cultures protégées soit par la désinfection des semences, soit par le traitement du sol il n'y a pas lieu d'intervenir. Dans les autres cultures il y a lieu d'effectuer une pulvérisation avec un insecticide à base de DIETHION à la dose de 150 gr de matière active par hectolitre d'eau. La pulvérisation doit être copieuse.

TEIGNE DU POIREAU

Les premières pénétrations peuvent avoir lieu dans les prochains jours. Il y a donc lieu d'effectuer un traitement dès réception de cette note en utilisant un produit à base de PARATHION ou d'AZINPHOS.

MOUCHE DU CHOU

Le vol se poursuit. Dans toutes les cultures protégées conformément aux indications données dans notre bulletin du 2 Avril il n'y a pas lieu d'intervenir. Dans les autres cultures il y a lieu d'effectuer un traitement en tenant compte des indications données dans le bulletin en question.

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'activité de ce ravageur.

Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans le dépliant qui a été remis à chaque abonné.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS